

<p>DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES</p> <hr/> <p>ARRONDISSEMENT DE GRASSE</p> <hr/> <p>CANTON DE VALBONNE</p>

N° 8677

NOMBRE

de conseillers en exercice	33
de présents	29
de votants	33

OBJET
<p>Délibération communale sur la Ligne Nouvelle PACA</p>

VOTES

Pour	32	
Contre		
Abstention	1	HOSKIN MP.

L'an deux mil seize, le six octobre, le Conseil Municipal de la commune de Valbonne étant rassemblé en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de :

Monsieur DAUNIS Marc, Sénateur-Maire

Étaient présents : DAUNIS Marc, ETORE Christophe, BONNEAU Martine, VIGNOLO Betty, SAVORNIN Richard, PEACOCK Valérie, DERONT-BOURDIN Gautier, MARZINIAC Yannick, LASSOUED Bouchra, BARADEL André-Daniel, MEULIEN Jean-Paul, KHALDI Philippe, VIVARELLI Philippe, BORIES Camille, SIMON Éric, DEBORDE Élisabeth, BOSSARD Frédéric, SANTOS Xavier, ROUGELIN Alexandra, SELOSSE Sandrine, BENTRAD Samira, VALENTI Anaïs, FOISSAC Elodie, CHARLOT VALDIEU Catherine, FERNANDEZ Patrick, DAL MORO Christian, HOSKIN Marie-Pierre, MEBAREK Yamina, BEGLIA Florence.

Procurations : LANCHARRO Marie-José à ETORE Christophe, DALMAS Fabien à SAVORNIN Richard, DENISE Charlene à DERONT-BOURDIN Gautier, KAÇA Afrim à DAL MORO Christian.

Madame FOISSAC Elodie est désignée secrétaire de séance.

Le projet initial de Ligne Grande Vitesse dans la Région PACA a été soumis à la concertation en 2011 et a abouti à un concept mixte TGV / TER, la Ligne Nouvelle PACA. Cette Ligne Nouvelle a pour objectif prioritaire la désaturation des trains du quotidien à Marseille et dans les Alpes-Maritimes en 2030 et un objectif ultérieur de gain de temps par une Ligne Grande Vitesse en 2050 sur le trajet Nice-Marseille et au-delà Paris notamment.

Le Conseil Municipal, par deux délibérations prises en 2011 puis en 2013, est resté constant sur sa demande de passage en souterrain des lignes pour en réduire les impacts et son soutien de principe à une Ligne Nouvelle qui désenclave certes les Alpes-Maritimes mais aussi améliore la desserte en transport en commun, notamment de la Technopole de Sophia Antipolis. Sur la méthode, enfin, il a exigé davantage de concertation et d'études. Ces délibérations ont été concordantes avec celles de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, datant également de 2011 et 2013.

En 2014, une zone de passage préférentielle de cette Ligne Nouvelle PACA est adoptée par arrêté ministériel. Le positionnement de la gare Ouest des Alpes-Maritimes est pressenti aux Bréguières à Mougins.

En 2016, une concertation publique sur des options de tracés et gares dans le cadre de cette zone préférentielle est lancée. Le maître d'ouvrage, SCNF Réseau, y présente deux options de gare pour l'Ouest des Alpes-Maritimes, que sont les Bréguières à Mougins et Le Fugueiret à Valbonne Sophia Antipolis. Il présente également, issu de la concertation avec les élus locaux, une variante constituée d'une gare TGV à Cannes-la-Bocca et d'une gare TER aux Bouillides à Valbonne Sophia Antipolis.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de Ligne Nouvelle PACA dans le cadre de cette nouvelle concertation.

Au vu des études présentées, l'option de gare TGV aux Bréguières impacte de façon inacceptable la commune de Valbonne Sophia Antipolis sans pour autant répondre aux besoins en terme de déplacement de la Technopole.

L'option surgie récemment de gare au Fugueiret impacte aussi la commune de Valbonne Sophia Antipolis et de façon tout autant inacceptable la commune de Biot.

Dans le cadre du scénario retenant une gare TGV à Cannes-la-Bocca et une gare uniquement TER au cœur de Sophia Antipolis, l'impact pourrait être réduit. Sous réserve que la gare et les quais soient entièrement souterrains sur la Commune et n'impactent pas non plus la commune de Biot, et parce que cela permettrait d'améliorer les déplacements sur la Technopole, en complément des investissements portés par la CASA avec le Bus à Haut Niveau de Service et les études en cours sur le Sophicable, la Commune est prête à pleinement participer à l'étude de ce scénario.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil :

- **EMET UN AVIS TOTALEMENT DEFAVORABLE** à une gare TGV sur la commune de Valbonne Sophia Antipolis ou aux abords de la Technopole de Sophia Antipolis, au motif que cela ne répond pas aux besoins tout en impactant le territoire de façon inacceptable ;
- Conscient de la nécessité de contribuer à des solutions d'avenir pour résoudre les problèmes de déplacements sur notre territoire et au-delà dans notre département, **EMET UN AVIS FAVORABLE** à une poursuite des études sur l'implantation, complémentaire à une gare TGV littorale, d'une gare TER aux Bouillides sous les expresses réserves précédemment évoquées ;
- **EXIGE** de SNCF Réseau une réelle concertation sur la base d'études de tracés et de positionnement de gare TER compatibles avec les délibérations prises de façon unanime par la CASA et les communes concernées.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Sénateur-Maire certifie que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le 7 octobre 2016 et que la convocation du Conseil a été faite le 30 septembre 2016. La présente délibération a été affichée le 14 octobre 2016 et sera notifiée.
Valbonne Sophia Antipolis, le 14 octobre 2016
Le Sénateur-Maire,